

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINES

Séance du : lundi 25 janvier 2021

Date de la convocation : samedi 16 janvier 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre d'exprimés : 13

L'an deux mil vingt et un le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale respectant les mesures sanitaires en vigueur suivant les dispositions de l'art. 9 2020-562 du 13 mai 2020. Sous la présidence de Monsieur Claude Cicutti, Maire.

Présents : Claude Cicutti, Gertrude Lejeune, Mireille Cicutti, Annabelle Sellier, Philippe Morlec, Aurélie Gabillon, Anne-Laure Gautron; Didier Maurice ; Christophe Béline; Théo Valibus ; Eloïse Meslet; Sylvain Pasnon

Absents excusés : Cindy Desroches (pouvoir à S.Pasnon)

Absents : Marie Dufour ; Bastien Bolis

Secrétaire de séance : Christophe Béline

Début de séance : 19h12

Désignation du secrétaire de séance : *Monsieur Béline Christophe, conseiller municipal.*

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des présents.

Modalités de fonctionnement du conseil municipal

Il est important de commencer à l'heure prévue. Concernant les projets, dans le but d'être plus efficace dans leur élaboration, il est important qu'ils soient évoqués, débattu, élaborés en commission, afin qu'ils soient votés en conseil.

1- Délibération 01/2021- Emploi P.E.C 35H00

Le Maire a exposé le dispositif du parcours emploi compétences qui a pour objet l'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Il repose sur l'accompagnement dans la formation et le développement de compétences tant par l'employeur que par le service public de l'emploi. L'objectif de ce dispositif a pour ambition l'insertion durable sur le marché du travail du bénéficiaire. Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic Brut, pourra être modulé entre 40 et 60 % en région centre Val de Loire, en fonction du profil du bénéficiaire. Le contrat est fixé pour une durée de 9 à 12 mois dans la limite de 24 mois sous réserve de renouvellement de la convention passée entre le prescripteur et l'employeur. Monsieur le Maire a proposé de créer un emploi dans le cadre du PEC selon les conditions suivantes :

- *Poste :* Agent polyvalent ménage restauration scolaire
- *Durée* du contrat de travail : initiale de 9 mois
- *Durée* de travail : 35 heures hebdomadaires
- *Rémunération* fixée sur la base du SMIC*heures de travail.

Après avoir délibéré à l'unanimité, les Conseillers Municipaux, autorise Monsieur Le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaire pour cet emploi.

2-Délibération 02/2021- Rythme scolaire

Monsieur le Maire a rappelé le souhait du conseil municipal émis le 30 juin 2017 concernant l'organisation de la semaine scolaire. A la suite de la parution au journal officiel du 28 juin 2017 du décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire , le conseil municipal s'était réuni pour émettre un avis favorable au retour de la semaine scolaire organisée sur 4 jours. Il convient maintenant de délibérer. Le conseil d'école, qui s'est réuni le 15 janvier 2021, a émis un avis favorable à l'organisation d'une semaine scolaire sur 4 jours dès la rentrée en septembre 2021. Suite à la demande de l'académie Orléans Tours, par courrier en date du 6 novembre 2020 demandant aux communes de transmettre leur demande de dérogation. Monsieur Le Maire propose l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021 suivantes :

LUNDI : 08h45-12h00/13h15-16h20
MARDI : 08h45-12h00/13h15-16h20
JEUDI : 08h45-12h00/13h15-16h20
VENDREDI : 08h45-12h00/13h15-16h20

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a accordé les modalités proposées pour l'organisation du temps scolaire.

-QUESTIONS DIVERSES

- * Contrat de maintenance : le chauffage de la cantine nécessite toujours le contrôle/réglage d'un professionnel. Il est évoqué l'établissement d'un contrat avec un professionnel pour pouvoir rendre fonctionnel le chauffage. Nous sommes en attente des tarifs.
- * Date de réunion de travail pour l'écoquartier : 08/02 à 19h00
- * Pas de réponse pour le projet de piste cyclable
- * Subventions pour un projet de cabinet médical : il faut élaborer le projet en commission et voir quelles sont les subventions qui seront susceptibles de correspondre au projet ;

La séance est levée à 19h47

Claude CICUTTI, Le Maire	Sylvain PASON, 1 ^{er} Adjoint	Gertrude LEJEUNE, 2 ^e adjointe
Mireille CICUTTI, 3 ^e adjointe	Cindy DESROCHES, 4 ^e adjointe	Christophe BELINE
Bastien BOLIS	Marie DUFOUR	Aurélié GABILLON
Anne-Laure GAUTRON	Didier MAURICE	Éloïse MESLET
Philippe MORLEC	Annabelle SELLIER	Théo VALIBUS